

# HAUTE-COMBE



## Redevance incitative

**A** fin de limiter l'augmentation du coût du service des ordures ménagères, la Communauté de Communes de Haute Combe de Savoie a décidé de mettre en place une redevance ordures ménagères dont le montant prendra en compte le poids et la présentation de bacs à ordures ménagères résiduelles. C'est ce qu'on appelle une redevance incitative à la pesée embarquée.



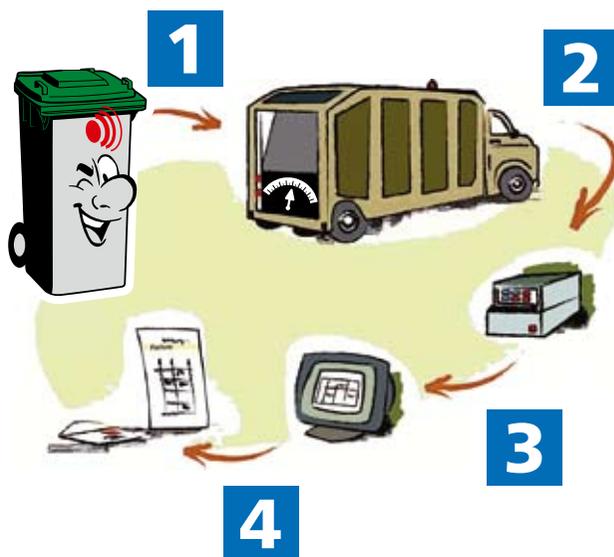
### Le dispositif

**1** Chaque bac est équipé d'une puce électronique et d'une serrure qui permet lors de son ramassage d'identifier son propriétaire.

**2** Lorsque le bac est collecté :  
- sa présentation est comptée,  
- le poids net de déchets collectés est enregistré.

**3** Un dispositif informatique enregistre tout au long de l'année le nombre de présentations de bacs et le poids d'ordures ménagères résiduelles collectées.

**4** Les données sont rassemblées et communiquées avec la facture.



# Mode d'emploi

## Qu'est-ce qu'une redevance incitative ?

L'usager paye en fonction de sa production d'ordures ménagères résiduelles : plus de justesse et plus de responsabilisation, chacun peut maîtriser sa facture en triant mieux, en compostant...

## Comment fonctionne le dispositif ?

Le bac individuel à ordures ménagères est verrouillé et identifié par une puce électronique. Seul le poids contenu dans ce bac génère la redevance. Les bacs jaunes et bleus n'entrent pas dans la facturation et le poids.

## Que doit contenir le bac à ordures ménagères ?

Tous les déchets qui ne peuvent pas être traités dans une filière de recyclage (hors bac bleu et jaune, verre, matière compostable...). **Les bacs jaunes et bleus contenant des ordures ménagères seront refusés lors de la collecte.**

## Combien vais-je payer ?

A chaque présentation lors de la collecte, les bacs à ordures ménagères sont identifiés et pesés (plusieurs fois à la montée et à la descente du bac = fiabilité du système). La facture est établie sur le nombre de levées du bac et le poids collecté.

**Facture = part fixe + part variable au poids + part variable au nombre de levées !**

**Un tri efficace et bien fait permettra d'alléger votre facture.**



## Le calendrier

**De fin août à mi-octobre** Distribution des bacs à ordures ménagères pucés (récupération des anciens bacs)

**Début novembre** Mise en place du nouveau dispositif, sous forme de test (facturation "blanche")

**2ème trimestre 2011** Démarrage de la facturation en fonction du poids et du nombre de levées.

**Renseignements au 04 79 37 95 25 et sur [www.hautcombedesavoie.com](http://www.hautcombedesavoie.com)**

Des réunions publiques seront organisées dans les communes de la Communauté de Communes pour vous présenter le nouveau dispositif.



**Comment bien utiliser le bac à ordures ménagères ?**



**! Ne pas déposer de sacs à côté ou sur le bac (sauf sacs prépayés).**

● Présentez le bac à la collecte lorsqu'il est plein, couvercle fermé et sans tasser pour en faciliter le vidage.

**! Pour diminuer votre facture, ne pas mettre dans votre bac à ordures ménagères :**

- les cartonnettes et papiers (bac bleu)
- les bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballage en métal (bac jaune)
- le verre (point d'apport collectif),
- les déchets verts et fermentescibles (compostage).



**Les déchets d'équipements électriques ou électroniques, les déchets toxiques et les gros cartons sont à amener à la déchetterie.**

**! La déchetterie n'accepte pas les ordures ménagères résiduelles.**